

Créer un organisme de formation

« Créer votre activité de formateur indépendant, d'organisme de formation »

*L'activité de prestataire de formation professionnelle est encadrée par de nombreuses règles et celles-ci ont évoluées avec la mise en place de la **réforme de la formation professionnelle début 2015 et celle de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**. Se déclarer à la DIRECCTE, rendre compte chaque année de son activité, respecter des obligations comptables, fiscales, et de qualité, formaliser la vente et la facturation des prestations, évaluer les actions menées... autant de principes destinés à garantir la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle continue.*

Pour fonctionner sans risque dans un environnement toujours plus réglementé, il est donc indispensable de connaître les exigences imposées aux prestataires de formation et les opportunités qui s'offrent à eux. Vous pourrez ainsi créer votre activité en conformité avec tous les critères du décret qualité.

Public concerné

Cette formation s'adresse à des formateurs en phase de création de leur activité et souhaitant avoir une connaissance globale du secteur de la formation leur permettant de lancer efficacement leur projet.

Durée

1 jour (7 heures) en présentiel

Prérequis

Avoir un projet de création d'une activité de formation. Aucune connaissance spécifique du milieu de la formation n'est requise.

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les principaux aspects juridiques de l'activité de prestataire de formation et les obligations légales qui en découlent
- Initier vos choix en terme de structure juridique, régime fiscal
- Déposer votre dossier de demande de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation professionnelle continue auprès de la DIRECCTE
- Connaître les différents acteurs de la formation, les différents dispositifs de financement, l'obligation de certification qualité (Qualiopi)
- Se référencer sur les différents dispositifs : CARIF, KAIROS, EDOF

Programme de formation

Le cadre de la formation professionnelle

- Objectifs et contenu de la formation professionnelle

- Le cadre légal : droits et obligations des organismes de formation
- Le marché de la formation professionnelle (chiffres clés, tendances...)
- L'impact de la réforme de septembre 2018
- Rôle et fonctionnement des OPCO (Opérateurs de compétences)
- La nouvelle certification Qualité à compter du 1er janvier 2022 (Qualiopi)

Les principaux dispositifs de formation

- Plan de développement des compétences
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Projet de transition professionnelle (PTP)
- Reconversion ou promotion par alternance, dite PRO-A

Les différents types de structures et de statuts

- Les différents statuts du formateur
 - formateur occasionnel
 - portage salarial
 - libéral
 - auto-entrepreneur
- Choisir une structure juridique
 - entreprise individuelle,
 - EURL, SARL, SA, SAS, SASU
 - Association loi 1901

Les démarches auprès de la DIRECCTE

- Effectuer la déclaration d'activité
- Transmettre chaque année le bilan pédagogique et financier

Se référencer sur les différents dispositifs

- S'inscrire et compléter les rubriques du Data Dock
- Inscrire son offre sur le site du CARIF
- Se référencer sur le portail KAIROS de Pôle Emploi, sur le site EDOF

Mettre en oeuvre des prestations de formation

- Rédiger une proposition de formation
- Les modes de contractualisation (convention, contrat)
- Evaluer les actions réalisées

Obligations réglementaires

- Respecter les normes de sécurité
- La représentation des stagiaires
- Etablir un règlement intérieur
- Les règles en matière de publicité
- Le contrat de sous-traitance
- Le contrôle de la formation professionnelle

Les aspects financiers et comptables

- Le régime fiscal des prestataires de formation (TVA)

- Les règles comptables à respecter

Principes et méthodes pédagogiques

Un questionnaire de pré-formation à remplir avant la formation est envoyé aux participants. Ce questionnaire permet de savoir à quel stade de lancement de votre activité vous êtes, et d'identifier vos attentes de façon ciblée.

Au cours de la formation, le consultant utilisera :

- Apports théoriques
- Echanges sur les projets des participants

Documentation pédagogique complète :

- Support participant détaillé
- Exemples des documents types : convention, contrat, facture, feuille de présence, feuille d'évaluation, attestation de suivi de stage...

Suivi et évaluation des acquis de formation

- Une évaluation des acquis des participants sous forme d'un questionnaire individuel
- Une feuille d'émargement sera signée par chaque stagiaire, pour chaque demi-journée de formation suivie
- Une feuille d'évaluation "à chaud" est remplie par chaque participant pour en évaluer sa satisfaction
- Une attestation de fin formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis, sera remise à chaque participant
- Une évaluation "à froid" sera réalisée auprès de chaque participant, environ 6 mois après la réalisation de la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle

Le formateur

Magali Baligand

Diplômée d'un D.E.A. en Communication, d'un D.E.S.S. en Gestion et Marketing et d'une Maîtrise de Sociologie, Magali Baligand s'est orientée vers le domaine de la formation.

Depuis plus de 20 ans, elle anime des formations au sein d'entreprises de tous secteurs, sur les thématiques du management, de la communication, de la formation de formateur, de l'organisation et du développement personnel (gestion du stress, affirmation de soi, gestion des conflits...).

Formatrice et gérante de MMC Formations depuis 2003, son expérience en tant que formatrice indépendante puis responsable d'un organisme de formation lui apporte une excellente connaissance du secteur de la formation professionnelle.